

# Documents à fournir pour le regroupement familial permis L ou B – UE/AELE

Selon les nouvelles exigences du service de la population et des migrations du Canton du Valais



**Seuls les dossiers complets seront acceptés**



## 1<sup>er</sup> octroi : L et B

- Questionnaire bleu (L ou B selon le permis du conjoint/parents)
- Demande de regroupement familial, avec indication de la date d'entrée en Suisse
- Copie d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Preuve de moyens financiers (ces documents sont à fournir de la part de la personne qui est déjà en Suisse) :
  - ✓ contrat de travail + décompte de salaire des 6 derniers mois +
  - ✓ attestation de la caisse de chômage (même en cas de non-chômage)+
  - ✓ l'attestation de l'aide sociale (par la Commune) +
  - ✓ l'extrait de l'Office des poursuites de Sierre (027/606 16 30 demander la liste complète) +
  - ✓ le certificat de travail indiquant la durée précise de l'activité auprès des différentes entreprises dans lesquelles l'intéressé a travaillé depuis l'obtention **de son permis B.**
- En cas d'emploi, copie du contrat de travail de la personne qui arrive
- **Pour les couples mariés** : copie du certificat de mariage
- **Pour les concubins** : attestation de prise en charge financière
- **Pour les enfants mineurs** : copie de l'acte de naissance dans lequel figure le nom des parents, cas échéant, jugement de divorce mentionnant le droit de garde sur l'enfant non commun
- Copie du contrat de bail (doit aussi être envoyé au SPM)
- Attestation de la caisse maladie (obligatoirement en Suisse pour les permis B)
  - Pour les permis L :
    - ✓ *Les ressortissants des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Autriche) peuvent garder la caisse maladie étrangère. Pour cela la personne doit :*
      - ✚ **Pour l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche** : remplir et signer le formulaire « couverture d'assurance-maladie des travailleurs titulaires d'une autorisation de courte durée »
      - ✚ **Pour la France** : remplir et signer le formulaire « choix du système d'assurance-maladie applicable » points 1 et 5, puis faire **remplir et signer le point 6 à sa caisse d'assurance maladie étrangère (sans la signature de la CPAM le formulaire n'est pas valable et dès lors obligation de s'assurer en Suisse).**
      - ✚ **Pour tous** : fournir une attestation **ou** la copie de la carte européenne d'assurance maladie.
- Questionnaire d'annonce d'arrivée **entièrement** complété
- 2 photos

Renouvellement au verso

## Renouvellement permis L :

- Permis original
- Demande de renouvellement CE/AELE 27 dûment remplie et signée
- Attestation de ménage commun
- Copie d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Preuve de moyens financiers de la famille :
  - ✓ contrat de travail + décompte de salaire des 6 derniers mois
  - ✓ ou attestation de la caisse de chômage
- **Pour les concubins** : Attestation de prise en charge financière, attestation de la caisse cantonale de compensation indiquant que la personne ne reçoit pas de subventions des primes de caisse maladie
- Attestation de la caisse maladie
  - ✓ *Les ressortissants des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Autriche) peuvent garder la caisse maladie étrangère. Pour cela la personne doit :*
    - ✚ **Pour l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche** : remplir et signer le formulaire « couverture d'assurance-maladie des travailleurs titulaires d'une autorisation de courte durée »
    - ✚ **Pour la France** : remplir et signer le formulaire « choix du système d'assurance-maladie applicable » points 1 et 5, puis faire **remplir et signer le point 6 à sa caisse d'assurance maladie étrangère (sans la signature de la CPAM le formulaire n'est pas valable et dès lors obligation de s'assurer en Suisse).**
    - ✚ **Pour tous** : fournir une attestation **ou** la copie de la carte européenne d'assurance maladie.
- 1 photo

## Renouvellement permis B :

- Permis original
- Demande de renouvellement CE/AELE 27 dûment remplie et signée
- Attestation de ménage commun
- Copie d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Preuve de moyens financiers de la famille :
  - ✓ contrat de travail + décompte de salaire des 6 derniers mois
  - ✓ attestation de la caisse de chômage
  - ✓ attestation de l'aide sociale (fournie par la Commune)
  - ✓ extrait de l'Office des poursuites de Sierre (027 / 606 16 30 demander la liste complète)
- **Pour les concubins** : attestation de prise en charge financière
- Attestation de la caisse maladie (obligatoirement en Suisse)
- 1 photo

**Les concubins ne sont pas autorisés à travailler avec ce permis de séjour.  
Toute prise de travail devra faire l'objet d'une nouvelle demande de permis avec activité**